



Incompétence , mensonge et marche arrière

Par **AskAns2**, le **15/06/2019** à **05:44**

Bonjour ,

Je sais vraiment pas comment m'y prendre dans mon message , Sans incriminer un métier qui devrait être tellement beau : protéger et apporter la justice ,

Mais je pense tout est dit dans le titre ;

Alors je vous avoue clairement , Ne pas avoir l'envie de tout étaler sur un forum ;
Déjà car je sais pas qui peut avoir ça entre les mains ;
Ensuite car je pense que c'est un ensemble de questions réponses , et un dialogue non un monologue pour mon cas qu'il faudrait faire ;

J'arrive donc dans une impasse énorme !

Je suis depuis un an et demi en affaire juridique , qui met en jeu des vies humaines ; soit privées un enfant de sa mère entre autres ;

Chaque personne mettant son nez dans mon affaire juridique me répète : Ce n'est pas normal ; ca ne devrait pas ou d'autres début de phrase qui personnellement me mettent hors de moi ; Car si ce n'est pas normal , qu'on en est conscient , pourquoi on ne fait rien

Dans cette affaire , chaque document est erroné ,

Les dates de naissance et lieux de naissances sont faux , les preuves sont apportées a chacuns de mes dires ;

Mais mon premier avocat dans cet affaire qui me disait que cette affaire relevé de la "fiction" ; me disait clairement : il faut attendre on attendre l'appel on attendra ci ca ou cela

Clairement attendre ; je pense l'année d'après qui ; je pense encore ; faisait une deuxième

année avec aide juridictionnelle et donc deux années de factures ;

Je demande depuis donc un an et demi ; d'au moins faire en sorte de voir mon enfant ; ce qui est proche de se refaire (a noter le temps et que mon enfant vient d'avoir 6 ans , Si ça représente quelque chose pour quelqu'un , Il a passé un grand prorata de sa vie sans ma présence et je ne pense pas que ca soit normal)

LE père de l'enfant ne cesse de faire reculer les dates ; de faire faux bons ;

Enfin comme je vous ais dit je ne détaille vraiment rien je vais d'ailleurs essayer de faire mieux ;

il m'a été reproché (et on est pas la pour savoir le vrai du faux) d'avoir rendu mon enfant victie de violences aggravées ; (or je n'ai jamais entendu même pour bien pire que ça d'enfant totalement privés de leurs parents)

Mon enfant a été "enlevé" de l'école par son père ou la brigade des mineurs , l'école et la brigade sont très vagues la dessus et ne sont pas d'accords

Dans toutes les pièces de la partie adverse : AUCUN COMPTE RENDU D AUCUNS MEDECINS LEGISTE ; soit dit en passant ; il était a la brigade des mineurs DANS TOUS LES CAS vu qu'ils ont pris sa déposition ;

Les seules "photos" que l'on a , sont des photos de choses qui n'étaient pas présente avant son départ a l'école , Photos prises en passant par le père et constatées par aucun medecin

J'aimerais aussi ; à titre d'information ; Rappelé qu'un enfant dit victime de violences ; Généralement CHUTE A L'ECOLE ;

Encore une fois preuve a l'appui , Il était très bon a l'école jusqu'a son départ ; Depuis qu'il ne me voit plus ; Le seul ressorti que j'ai c'est : Votre enfant ne progresse plus du tout (j'ai encore mes droits parentaux mais je bataille quand même des heures pour avoir ces nouvelles ; J'ai eu uniquement un de ses buletins qu'ils sont d'en l'obligation de m'envoyer d'ailleurs ; Mais vu que mes droits sont "réservés" en attente de fin de tout ce blablabla ; la nouvelle école peut se permettre apparemment)

Encore une fois je résterais entièrement transparente si j'ai quelqu'un de compétent qui peut m'orienter sur les bonnes démarches a suivre ; Mais pas sur un forum CA C EST SUR ; Je demandes donc quelqu'un qui puisse prendre contact avec moi et aller plus loin dans cette histoire

J'ai déjà contacté le défenseur des droits ; Car pour moi , dans ma tête , quand il y'a 3 fautes de frappes par COMPTE RENDUS D AUDIENCES et des erreurs sur chaque dates / noms adresses

Je pensais être dans mes droits pour demander un vice de procédure , Récupérer mon enfant ET ENSUITE SEULEMENT réparer les préjudices causés ; Soit voir déjà comment est mon enfant pour savoir ce qu'il y aura a réparer ; moi ce n'est pas grave

Le défenseur des droits nationnal m'a répondu mot pour mot dans son email ; En réponse au mien beaucoup plus détaillé ; Preuves a l'appuis ; documents joints etc ...

Je cite : " Nous ne sommes pas présent pour contester une décision d'un procureur / juge (je n'ai pas le mails sous les yeux pour vous écrire ceci) "

Je trouves ça pitoyable , Soit il n'a même pas lu ; Soit il s'en fout

Moi j'arrive dans cette impasse , et ce n'est que la partie de cette affaire la !
Chacunes de mes démarches en ce moment est un enchainement comme celui la

PS : Pour malgrès tout ce noir faire un peu d'humour : si un jeune est en étude de droit et a besoin de grosses études de cas complexes a rebondissements : Je pense que je suis un sujet parfait :)

Merci de me répondre asser vite et de comprendre la détresse qui peut être a ce moment
Merci de comprendre aussi les raisons pour lesquelles je garderais certaines données ;
Surtout en ce moment ; privées
Je sais que c'est paradoxal en allant sur un forum ; Mais quand on a fait 3 avocats différents
..... on cherche un endroit ou on aura 15 reponses d'un coup plutot que 2 semaines et 300 euros en moins

Par **amajuris**, le **15/06/2019** à **10:35**

bonjour,

votre message est trop long et comporte trop de commentaires qui rendent très difficile sa compréhension.

exemple: que viennent faire dans votre messages les medecisn légistes et les fautes d'orthographe.

s'il y a eu une décision d'un tribunal, il n'est pas dans le pouvoir du défenseur des droits de s'y opposer.

si 3 avocats ont refusé votre affaire, c'est qu'il doit y avoir une raison.

salutations

Par **AskAns2**, le **15/06/2019** à **14:35**

Dans mon message medecin légiste car on parle de coups et blessures il me semble qu'il faut une trace de quelqu'un
3 avocats n'ont rien refusés du tout

Le premier disait : D'attendre

Le deuxieme que c'était trop loin et a empocher 150 e

La troisieme à des "urgences " qui font qu'elle ne répond plus pendant une semaine ,
Quand je parles d'incompétences c'est d'incompétences

Les décisions du juges sont bafouées aucunes n'est respectées

Et les fautes d'ortographes sur chacunes des décisions sont relatives il me semble à mon droit de demander un vice de procédure ;

j'avais prévenu depuis le début que mon affaire était longue entre autre

Aussi qu'il faudrait un dialogue , Vu qu'apparement , les livres de droits sont moins longs que mes discours

Enfin avec votre réponse :) Merci je vois a peu prêt encore plus dans quel monde je suis

Par **AskAns2**, le **15/06/2019** à **14:36**

PS : Vous me direz dans quelle situation une mère est privée de son enfant plus d'un an :) en restant professionnel , j'en ai assez marre ; Vous c'est pire vous avez lu 2 mots , C'est même pas un c'est pas normal ; C'est un c'est normal j'ai rien compris ; Bel exemple de justice et système français

Par **AskAns2**, le **15/06/2019** à **14:45**

Encore une fois , je relis mes derniers messages et m'excuses si je craches sur certaines choses ,

Je demande l'avis de professionnels qui ont surtout du temps a consacré s'il vous plaît

Si vous ne comprenez pas

Vous avez un appel d'une mère en détresse ,

Et d'un enfant qui au jour d'aujourd'hui chute scolairement et ne voit plus sa mère ,

Je dois attendre encore attendre pour enfin le revoir à peine , pour ne pas le "déstabiliser"

Enfin , à bon entendeur

Par **amajuris**, le **15/06/2019** à **14:48**

des fautes d'orthographes n'ont jamais constitué des vices de procédure.

Par nihilscio, le 15/06/2019 à 14:58

Bonjour,

Votre message est très long mais malheureusement peu précis. On peut comprendre que vous ne vouliez pas étaler votre vie privée sur un forum public mais vous devez aussi comprendre que sans un minimum de détails, on ne peut vous aider.

Le défenseur des droits ne pouvait vous répondre autrement parce que sa mission est seulement de contrôler le comportement des administrations vis à vis des particuliers. Il ne peut interférer dans une procédure judiciaire.

Ni les erreurs de plume ni les fautes d'orthographe ne constituent des fautes de procédure. Il suffit de demander au greffe du tribunal une correction des erreurs matérielles.